

Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : JM TPO Water Based Membrane Adhesive

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville Adresse : P.O. Box 5108

Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue

Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

d'urgence

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter

un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

# SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

## Nature chimique

Adhésifs et/ou colmatants

# Composants dangereux

No. CAS	Concentration (%)
25686-45-7	>= 30 - < 60
9006-04-6	>= 30 - < 60
108-01-0	>= 1 - < 5
	25686-45-7 9006-04-6

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, obtenir une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées.

Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

faire.

Protéger l'oeil intact.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un

médecin ou à un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre chimique d'extinction

Halons

Moyens d'extinction

inadéquats

Pulvérisateur d'eau

Produits de combustion

dangereux

oxydes de carbone oxydes d'azote

Ammoniac

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau

pulvérisée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Autres informations Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou souterraines.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

> US/3F 3/11



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une

manipulation sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait

l'application.

Conditions de stockage

sures

Périssable en cas de congélation.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

Durée de l'entreposage : 12 Months

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Ne pas congeler.

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
caoutchouc naturel	9006-04-6	TWA (fraction inhalable)	0.0001 mg/m3 (protéines allergéniques inhalables)	ACGIH

# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains

Matériau : Gants de protection

Remarques : Veuillez observer les indications données par le fournisseur

de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la

durée du contact.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

ou lunettes protectrices.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection: chemise à manches

longues et pantalon.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Des indications de manipulation écrites doivent être

disponibles sur le lieu de travail.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : bleu pâle

Odeur : légère, ammoniacale

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 10 - 11

Point de fusion/congélation : env. 0 °C

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : ne s'enflamme pas

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure : Sans objet

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.99 g/cm3

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto- : Donnée non disponible



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

inflammation

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 10,000 - 15,000 mPa.s

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

Donnée non disponible

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë

**Composants:** 

2-diméthylaminoéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,182.7 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 1,641 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

BPL: non

Évaluation: Ce composant/mélange est toxique après une

inhalation à court terme.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): 1,219 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: non

### Corrosion et/ou irritation de la peau

#### **Composants:**

#### acide acrylique polymérisé avec l'acrylate de butyle et l'acrylonitrile:

Résultat: irritant

### Corrosion et/ou irritation de la peau

#### 2-diméthylaminoéthanol:

Espèce: Lapin

Méthode: Directives du test 404 de l'OECD

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

BPL: oui

## Lésion/irritation grave des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

**Produit:** 

Résultat: irritant

### Lésion/irritation grave des yeux

#### **Composants:**

# acide acrylique polymérisé avec l'acrylate de butyle et l'acrylonitrile:

Résultat: irritant

### Lésion/irritation grave des yeux

#### 2-diméthylaminoéthanol:

Espèce: Lapin

Résultat: Des effets irréversibles aux yeux Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

BPL: non

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

# Sensibilisation cutanée ou respiratoire

### **Composants:**

#### caoutchouc naturel:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Résultat: Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Remarques: basé grandement sur des preuves humaines

# Sensibilisation cutanée ou respiratoire

2-diméthylaminoéthanol:



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme

cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des niveaux

supérieurs ou égaux à 0.1 % n'est identifié comme cancérogène ou potentiellement cancérogène par l'ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP (Programme

national de toxicologie - Etats-Unis).

## STOT - exposition unique

#### **Composants:**

# 2-diméthylaminoéthanol:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Appareil respiratoire

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

# Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Autres informations**

**Produit:** 

Remarques: Donnée non disponible

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

#### **Produit:**

# Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### **Composants:**

# 2-diméthylaminoéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 146.63 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique Contrôle analytique: non



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

Méthode: DIN 38412

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 98.37 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, C.2

BPL: non

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 66.08

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Valeur de toxicité chronique: 239.187 mg/l

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les

modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

Valeur de toxicité chronique (Daphnia sp. (Puce d'eau)): 7.253

mg/l

Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les

modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

# Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

## 2-diméthylaminoéthanol:

Biodégradabilité : aérobique

Concentration: 100 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 60.5 % Durée d'exposition: 14 d

Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

#### Potentiel bioaccumulatif

### **Composants:**

#### 2-diméthylaminoéthanol:

Coefficient de partage (noctanol/eau)

: log Pow: -0.55 (23 °C)

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602

des substances de la catégorie I



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la

qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Information écologique supplémentaire

: Donnée non disponible

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en

conformité avec les réglements locaux, régionaux, nationaux

et internationaux.

Emballages contaminés : Un emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté

comme un produit non-utilisé.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **Liste TSCA**

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante

Liste de Produits Chimiques

: Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation

importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40

CFR 707, sous-partie D)

Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

# **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer



Version 4.1 Date de révision 04/27/2020 Date d'impression 04/27/2020

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Corrosion cutanée ou irritation

Dommages occulaires graves ou irritation occulaire

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section

302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un

numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour

lesquelles une déclaration est nécessaire.

# Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun poluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne "Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)".

# Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Autres informations** 

Date de révision : 04/27/2020

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.